



## // COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 avril 2025

### Développement du solaire en Outre-Mer et en Corse : une situation extrêmement préoccupante qui appelle un travail conjoint entre l'Etat, les régions et la filière

**L'Etat a publié le 4 avril dernier les résultats de la troisième période de l'appel d'offres photovoltaïque en zones non-interconnectées (ZNI). Cet appel d'offres porte sur l'ensemble des installations photovoltaïques (au sol et sur bâtiment) de plus de 500kWc situées en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion. Sur l'ensemble de ces territoires, alors qu'un volume appelé de 99MWc était prévu pour cette période, seulement 3 dossiers pour une puissance de 14,41MWc ont été retenus. Le SER appelle l'Etat à réunir l'ensemble des parties prenantes rapidement afin de lever les blocages structurels freinant le déploiement du photovoltaïque dans ces territoires.**

Les régions d'Outre-Mer et la Corse bénéficient d'un ensoleillement extrêmement propice à l'exploitation d'installations photovoltaïques qui leur ont permis jusqu'à la fin de la précédente décennie d'être précurseurs dans le déploiement de cette source renouvelable, indispensable à leur décarbonation. Ces territoires portent toujours une ambition forte du développement du photovoltaïque et le SER s'en réjouit. Néanmoins, aujourd'hui, la filière rencontre des blocages structurels et majeurs – accès au foncier, contraintes de raccordement, modalités du cahier des charges non-adaptées aux contraintes locales – qui freinent considérablement les ambitions des collectivités territoriales de développement du photovoltaïque.

Le SER alerte depuis plusieurs mois les autorités compétentes sur l'existence de ces blocages, au niveau national et local via ses représentants régionaux. Il est aujourd'hui indispensable que l'Etat réunisse l'ensemble des parties prenantes - représentants de la filière, Commission de Régulation de l'Energie, DGEC, gestionnaires de réseaux et collectivités locales – afin de trouver ensemble les solutions qui permettront de libérer le potentiel du photovoltaïque en ZNI.

*« Nous devons collectivement trouver la voie pour permettre au photovoltaïque de déployer pleinement son potentiel dans les ZNI, en tant que source d'énergie indispensable à la décarbonation et à la sécurité d'approvisionnement de ces territoires. Le SER souhaite pouvoir poursuivre le dialogue avec les services de l'Etat afin de leur présenter des propositions. » Jules Nyssen, Président du SER*

#### Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [Syndicat des énergies renouvelables](#)